



Pêche blanche : pourquoi interdit-on l'utilisation du poisson appât vivant?

Malgré les nombreux caprices de dame nature cet hiver, il y a un côté positif aux froids sibériens que nous avons connu récemment, et qui a su faire le grand bonheur de plusieurs, soit le grand retour de la pêche blanche! Cela dit, une nouvelle réglementation du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vigueur depuis le 1er avril 2017, interdisant l'utilisation du poisson appât vivant partout au Québec a beaucoup fait jaser dans les derniers mois. Une réglementation qui a fait le mécontentement de plusieurs pêcheurs adeptes de ce sport hivernal. Pourtant, de nombreuses raisons justifient une telle décision de la part du ministère, ayant pour but de protéger notre écosystème et nos ressources naturelles!

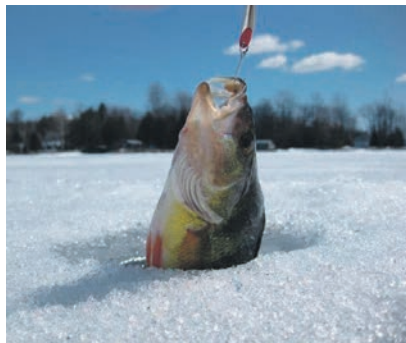
L'utilisation du poisson appât vivant était encore une pratique courante durant la saison hivernale dans quatre zones de pêche, incluant le lac Saint-François jusqu'à tout récemment. La nouvelle réglementation interdit désormais cette pratique en tout temps, et ce, partout au Québec. Celle-ci vise notamment à réduire l'ensemble des risques liés à l'utilisation des poissons appâts.

Un de ces risques concerne l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) et d'organismes pathogènes (bactéries, parasites et virus) dans les plans d'eau. Une telle situation pourrait causer de sérieux dommages aux écosystèmes et aux espèces aquatiques, et ainsi perturber les activités socioéconomiques qui en dépendent.

L'arrivée récente de nouvelles EAE dans les eaux du Québec est très préoccupante. On pense notamment au cladocère épineux, à la puce d'eau en hameçon, au vers plat asiatique et plus particulièrement à la carpe asiatique, dont la présence d'ADN fut confirmée dans nos eaux au printemps 2016.

Le commerce et l'utilisation de poissons appâts peuvent accroître la vitesse de colonisation d'espèces comme la carpe asiatique dans le fleuve Saint-Laurent, qui peut facilement être confondue avec plusieurs espèces de poissons appâts capturés pour le commerce lorsqu'elle est au stade juvénile (ménés). De plus, les poissons appâts sont souvent pêchés dans des secteurs différents du lieu de leur utilisation, d'où le risque d'introduction de nouvelles espèces, en plus de leur permettre d'accéder à des secteurs autrement inaccessibles.

Alors que l'utilisation de poissons appâts vivants était une technique fortement prisée des pêcheurs sur glace, notamment pour son efficacité, les éléments ci-haut mentionnés nous aident à comprendre pourquoi une telle pratique fut interdite. Une telle réglementation n'a aucunement comme but de nuire aux adeptes de ce sport d'hiver, mais bien de protéger notre écosystème envers de possibles agressions extérieures, qui au final causeraient bien plus de dommages. À la lumière de ces informations, nous vous souhaitons à tous une bonne pêche!



This project was undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de:



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

>9741

10 février 2018

examens d'admission > primaire



COLLÈGE HÉRITAGE

de Châteauguay

Nous offrons les cours de la 1^{ère} à la 5^e année du secondaire ainsi que la 5^e et 6^e année primaire. Langue d'enseignement : français.

Collège Héritage de Châteauguay Inc.
270 boul. d'Youville, Châteauguay
J6J 5X2 - 450 692-5578

>7085

La Ville et l'ex-conseiller Jean-Luc Pomerleau en confrontation sur le 1 M \$ de poubelles



La Ville procèdera à l'achat et la distribution de bacs roulants uniformisés, une dépense critiquée par l'ex-conseiller Jean-Luc Pomerleau. (Photo Journal Saint-François - Pierre Langevin)

ERIC TREMBLAY

etremblay@gravitemedia.com

MATIÈRES RÉSIDUELLES. À l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier, l'ex-conseiller du quartier Jean-Luc Pomerleau a vivement critiqué l'achat de bacs roulants pour les ordures ménagères. Le maire Miguel Lemieux a plutôt qualifié la dépense de plus de 1 M \$ comme un investissement.

« À votre lancement de campagne au McBroue, vous vous étiez engagé à mieux dépenser l'argent des concitoyens, a lancé celui qui était conseiller du quartier Champlain jusqu'en novembre dernier. Ne venez pas me dire qu'une dépense de 1 015 000 \$ en poubelles est un investissement. »

M. Pomerleau aurait préféré voir ce montant réparti en parts égales pour divers projets dans les huit quartiers de la Ville. Il a nommé des projets « utiles au confort des citoyens » pour chacun d'eux. Selon une estimation, cette dépense représente 0,03 \$ de taxes par porte.

Le maire Miguel Lemieux a répliqué en disant que Valleyfield était très en retard vis-à-vis le programme zéro déchet prôné par le gouvernement. Il a aussi expliqué que les bacs permettront d'économiser, en raison d'une diminution du nombre de collectes, d'une

collecte de façon automatisée et une diminution des réclamations pour des bris matériels.

On estimerait une économie récurrente de 840 000 \$, soit plus de 0,02 \$ sur le compte de taxes. « En tout respect, je vous témoigne mon très profond désaccord, a rétorqué M. Lemieux. Dans mon livre à moi, c'est ce que j'appelle un excellent deal. »

Pour l'acquisition, il a expliqué que la facture représenterait 7 \$/an pendant dix ans aux citoyens.

L'autre point d'inquiétude pour Jean-Luc Pomerleau concernait l'achat des quelque 12 000 bacs. Il craint que le contrat échappe aux entrepreneurs locaux. Le maire a répondu que l'appel d'offres n'avait pas été lancé et qu'il invitait les commerces de Valleyfield à y participer. La Ville espère octroyer le contrat d'achat le mois prochain et amorcer la distribution des bacs au mois de juin.

Plus tard en assemblée, les huit conseillers ont voté en faveur du règlement d'emprunt. « Le seul appel que j'ai eu provenait d'un citoyen qui voulait savoir s'il aurait un bac, a commenté le conseiller Normand Amesse. La position de M. Pomerleau était bien expliquée. Mais il est question d'hygiène et d'économie. Peut-être aussi que dans 10-15 ans, il y aura une tarification aux poids des ordures avec une puce dans le bac. Il faut prévoir ces choses. »

Des postes de direction d'école à combler à la CSVT

MARIO PITRE

mpitre@gravitemedia.com

ÉDUCATION. La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands met en place, pour une première fois, une banque de relève afin de combler des postes de direction et de direction adjointe dans ses établissements.

Une rencontre d'information à cet effet aura lieu le 28 février prochain, de 17 h à 19 h, au centre administratif de la commission scolaire au 630, rue Ellice, à Beauharnois.

Les candidats intéressés doivent notamment être titulaires d'un baccalauréat en sciences de l'éducation ou d'un grade universitaire de premier cycle dans un champ d'études approprié,

sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans, mentionne le communiqué émis par la CSVT.

« Nous souhaitons rencontrer des candidats qui démontrent de l'intérêt et des aptitudes dans la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et pédagogiques d'un établissement d'enseignement et qui possèdent également d'excellentes habiletés en communication et en relations humaines », souligne le directeur des ressources humaines, Jean-François Lavertu.

Les personnes intéressées à participer à la rencontre d'information doivent confirmer leur présence auprès de Martine Lavigne au 450 225-2788, poste 6319 ou à se rendre sur le site Web : csvt.qc.ca. (M.P.)